

Règlement Raid 2024

Article 1 : introduction

Le 21ème Raid Bommès Sauternes Vallée du Ciron

Le 16 mars 2024

L'organisation et la coordination en est assurée par le CKBN de Bommès

2 distances :

Plus de 16 ans	De 12 à 15 ans
43 Km	8.5 Km

Article 2 : contenu des épreuves

Le parcours est conforme au règlement.

Sous réserve de modification liées à la météo, aux contraintes de terrain ou de sécurité, elles se composent de l'enchaînement de :

Plus de 16 ans	De 12 à 15 ans
Départ 10 h 30	Départ 10 h 40
1.5 km de trail 30 km de VTT 6km de trail 5.5 km de canoë	0.5 km de trail 4 km de VTT 2 km de trail 2 km de canoë.

· **Article 3 : conditions d'inscriptions**

Plus de 16 ans	De 12 à 15 ans
être âgé de 16 ans le 16 mars 2024 Duo ou Solo	être âgé entre 12 et 15 ans le 16 mars 2024 Duo uniquement
Licence* ou certificat médical moins de 12 mois Stipulant l'autorisation en compétition. OU Formulaire info santé complété et validé	Licence* Ou certificat médical moins de 12 mois Stipulant l'autorisation en compétition. OU Formulaire info santé complété et validé
Pour les mineurs : Autorisation parentale	Autorisation parentale

* Les épreuves sont ouvertes aux licenciés ffc, ffa, triathlon, fédération raid multi-sports ? ffct ou ffck sous condition de la mention « en compétition »

- Une équipe comporte 2 personnes et peut être mixte.
- Par le seul fait de s'engager tout concurrent atteste sur l'honneur savoir nager et accepte les termes du présent règlement.

· **Article 4 : Points et classement**

- Une barrière horaire sera mise en place sur l'épreuve VTT, les concurrents retardataires seront réorientés vers Bommès leur dossard retiré. Ils pourront toutefois continuer sur le trail et le canoë mais hors chrono.
- Temps max total Grand : 5h Petit : 2h
- Les concurrents doivent porter le dossard de la course tout au long des épreuves.
- Il est obligatoire de savoir nager 25m minimum
- Le port du casque de VTT est obligatoire du départ du raid jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée finale.
- Le port du gilet est obligatoire, il devra être gardé attaché tout au long de l'épreuve.
- Les concurrents d'une même équipe sont tenus de rester ensemble tout au long de l'épreuve.
- En cas d'abandon d'un ou des deux concurrents, l'équipe ne sera pas classée

· **Article 5 : inscriptions**

Les inscriptions se feront en ligne sur le site :
<https://raiddebommès.adeorun.com/>

Plus de 16 ans	De 12 à 15 ans
52 € par équipe 28 € par solo	32 € par équipe

Le jour de la course une caution de 30€ sera demandée par participant pour les dossards et les plaques VTT

- Date limite des inscriptions : **le 14 mars 2024** dans la limite des places disponibles.
- L'inscription donne droit pour chaque participant à un repas servi dans la salle de sport après le passage de la ligne d'arrivée ainsi qu'à un présent de bienvenue

· **Article 6 : Responsabilités**

- Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route.
- Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique et pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Mais il peut à tout moment durant le déroulement de l'épreuve demander une assistance ou un avis médical.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de bris de matériel.

· **Article 7 : Sécurité et secours**

- La sécurité et le balisage sur le parcours sont assurés par les bénévoles du CKBN.
- Le service médical est assuré par un secouriste mobile et un poste de secours de l'association de la croix rouge française , sur la base nautique de Bommès jusqu'à 16H30.
- Sur l'eau sera prévue une embarcation motorisée, équipée de matériel de premiers soins avec à son bord un coéquipier en sus du pilote en liaison radio avec le poste de secours et l'organisateur.
- Sur la route la protection de passages dans les carrefours sera assurée par la mise en place de moyens humains (signaleurs équipés de panneaux verts et rouges). Attention la route reste ouverte à la circulation, les raideurs ne sont pas prioritaires. Respect du code de la route.

· **Article 8 : Annulation et remboursement**

- Jusqu'au 2 Mars 2024 à minuit, l'inscription sera entièrement remboursée déduction faite des frais d'inscription en ligne.

- Jusqu'au 9 Mars 2024 à minuit, l'inscription sera remboursée à 50% déduction faite des frais d'inscription en ligne.
- A compter de cette date, tout engagement sera ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. L'organisation ne propose pas d'assurance annulation.

· **Article 9 : Matériel et ravitaillement**

- Seuls les VTT non électriques sont autorisés sur la course
- Les VTT et les casques ne sont pas fournis par l'organisation. Attention chaque concurrent est responsable de son matériel ainsi que de la mise en place et de la récupération de celui-ci dans le parc à vélo. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celui-ci durant le déroulement de la journée.
- Les bateaux sont tous fournis par l'organisation (impossibilité d'utiliser sa propre embarcation) et ils ne sont pas numérotés. Ils sont choisis librement par les concurrents au moment de l'embarquement. Les canoës biplaces insubmersibles sont munis de 2 pagaies simples et deux gilets. Ils sont destinés aux équipages duo. Les kayaks monoplaces insubmersibles sont à disposition des raideurs solo avec pagaies doubles et gilets (possibilité de participer au raid avec sa pagaie personnelle. Attention chaque concurrent est responsable de la mise en place de cette pagaie au point de départ kayak et de son retrait à l'issue de l'épreuve kayak. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celle-ci).
- Le port du gilet est obligatoire durant la réalisation de l'épreuve nautique, il doit être porté, attaché sur la totalité du parcours nautique sous peine de disqualification de l'équipe ou du concurrent.
- Un moyen d'hydratation (gourde ou Camel-bag) est obligatoire ainsi qu'une couverture de survie

En vous souhaitant une bonne épreuve, que les meilleurs gagnent et que tout le monde s'amuse !!!

Infos pratiques:

Accueil des concurrents et remise des dossards :

Le vendredi 15 mars de 18h à 19h30 à la halte nautique de Bommès

Ou le 16 mars, jour de la course à partir de 8h

Buvette à l'arrivée , boissons et sandwichs

La proclamation des résultats aura lieu à partir de 16h00 suivi d'un pot de l'amitié

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :

Par mail : raiddebommès@orange.fr